

## CONSEIL SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

### 2023.009 : BUDGET PRIMITIF - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PETR

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
17	1	1	7	18

#### Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAÏ (suppléant), Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL ;

CCVBA : Monsieur Jean MANGION, Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

#### Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Marie-Rose LEXCELLENT ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

#### Procurations

Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Jean-Christophe DAUDET.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PORTAL

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Monsieur Patrick de CAROLIS

**Considérant** le retrait du Président du PETR pour procéder au vote du Compte Administratif, la présidence est provisoirement confiée à Monsieur Patrick de CAROLIS, Premier Vice-Président ;

Le Conseil syndical délibère sur le Compte Administratif 2022 du PETR du Pays d'Arles, élaboré selon l'instruction M 14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Les résultats du Compte Administratif sont détaillés par chapitre dans le tableau ci-après annexé.

Le Compte Administratif 2022 proposé au vote de l'Assemblée, dégage après reprise des résultats de l'année N-1 :

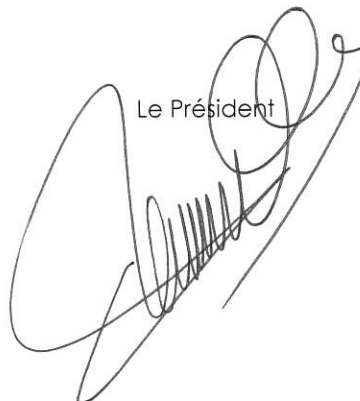
- un résultat global cumulé sur des deux sections de **529.080,23 €, soit**
  - un excédent de **401.589,43 €** en section de fonctionnement,
  - un excédent de **127.490,80 €** en section d'investissement.
- PETR du Pays d'Arles – Couvent Saint Césaire – Impasse des Mourgues - 13200 ARLES  
Conseil syndical du 04 avril 2023 – Délibérations adoptées

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés dans le tableau ci-annexé ;
2. **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à l'examen ;
3. **DECLARER** que l'exécution budgétaire 2022 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice sont confirmés par la comptabilité du Receveur municipal ;
4. **APPROUVER** le Compte administratif 2022.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



**PETR DU PAYS D'ARLES COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
Annexe à la délibération n° 2023.009

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Ch.	LIBELLE	DEPENSES			RECETTES	
		BP 2022 OUVERTURES DE CREDITS	CA 2022	REPORTS 2023	BP 2022 OUVERTURES CREDITS	CA 2022
001	Résultat de fonctionnement reporté				507 533,02	
011	Charges à caractère général	731 287,51	245 717,83			
023	Virement à la section d'investissement	44 943,02				
012	Charges de personnel et frais assimilés	726 054,06	715 656,76			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 597,15	46 597,15		18 189,74	18 189,74
65	Autres charges de gestion courante	265 438,00	183 605,44			
67	Charges exceptionnelles	407,70	407,70			
013	Atténuation de charges	1 000,00	1 000,00		15 979,86	300,00
74	Dotations, subventions et participations				1 241 108,09	1 035 638,34
75	Autres produits divers				5,00	1,48
77	Produits exceptionnels				32 911,73	32 911,73
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 815 727,44</b>	<b>1 192 984,88</b>	<b>-</b>	<b>1 815 727,44</b>	<b>1 087 041,29</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				<b>- 105 943,59</b>		
<b>RESULTAT CUMULE</b>						<b>401 589,43</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Ch.	LIBELLE	DEPENSES			RECETTES	
		BP 2022 OUVERTURES CREDITS	CA 2022	REPORTS 2023	BP 2022 OUVERTURES CREDITS	CA 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 189,74	18 189,74		46 597,15	46 597,15
021	Virement à la section d'investissement				44 943,02	
001	Solde d'exécution reporté				123 758,97	
10	Dotations et fonds divers				654,31	654,31
20	Immobilisations incorporelles	192 670,42	11 942,82	12 265,17		
21	Immobilisations corporelles	3 093,29	1 121,90			
26	Participations et créances rattachées	2 000,00	-			
<b>SOUS-TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>		<b>213 953,45</b>	<b>31 254,46</b>	<b>12 265,17</b>	<b>215 953,45</b>	<b>47 251,46</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>43 519,63</b>		<b>47 251,46</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>						<b>3 731,83</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>						<b>127 490,80</b>

Le Compte administratif retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées sur l'année 2022.

L'année 2022 se traduit par un résultat annuel déficitaire en fonctionnement, compensé par un résultat cumulé sur les exercices antérieurs.

Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement ont été poursuivies, toutefois le PETR doit préfinancer son programme de travail dans l'attente de la perception des subventions et cotisations de ses membres.

La mobilisation des fonds LEADER et Transition en faveur du financement de projets, vient chaque année réduire davantage le résultat cumulé de l'exercice.

Les deux fonds constituent 77% du résultat cumulé sur les exercices antérieurs, soit :

- Le Fonds territorial Leader : 143.906,43 €
- Le Fonds territorial de transition : 174.723,00 €

#### La Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses de l'action du PETR en termes d'animation territoriale, d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage du PETR et de coopérations avec des tiers publics et privés (par voie de conventions de partenariat).

#### **Dépenses**

65% des crédits ouverts au chapitre 011, « Charges à caractère général », sont engagés ou affectés à la clôture de l'exercice.

25 % de ceux-ci co-financent des actions PCAET via le fonds territorial de transition.

17.485,11 € des crédits ouverts font l'objet d'une réinscription au BP 2023 (campagne photo et illustration) pour la poursuite de projets engagés.

Les crédits ouverts au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » font également l'objet pour 74.575,11 € d'une réinscription au BP 2023, au titre de financements attribués à des tiers par voie de conventions signées en 2021 et 2022, pour la mise en œuvre locale de la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial (association SIQO, Jeunes agriculteurs 13, Chambre d'agriculture 13, Safer et Sica des abattoirs de Tarascon).

#### **Recettes**

Les recettes de fonctionnement inscrites au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » ont été perçues ou rattachées à l'exercice 2023 :

- 100%, des cotisations des membres soit 620.000 € sont perçues,
- 25% des subventions ont été titrées et encaissées sur 2022,
- 75% des subventions soit 458.604,02 sont rattachées à l'exercice 2023 (pour chacun des financeurs : Préfecture et Ademe 15%, Région 5%, Région pour Leader 60%, Conseil départemental 15% et métropole AMP 4%).

Le chapitre 77 « Autres produits exceptionnels » a permis en 2022 la reprise et l'annulation d'une provision budgétaire ouverte au budget depuis 2007 en lien avec la reprise par le Syndicat mixte de l'activité de l'association du Pays d'Arles.

#### La Section d'investissement

Le Fonds territorial Leader (180.000 € d'enveloppe initiale constituée par des contributions des ECPI échelonnées sur 4 exercices) est inscrit au chapitre 20 du budget. Il vient en contrepartie nationale de projets financés dans la programmation Leader.

A la clôture de l'exercice budgétaire le fonds Leader est :

- Mandaté ou engagé à 50%
- Affecté à 86 % soit 154.717 €.